

Publié le 26 octobre 2012

Emplois d'avenir : les Epl partie prenante

Comme le souhaitait leur Fédération, les Entreprises publiques locales ont été admises par voie d'amendement dans le cercle des personnes morales qui pourront proposer des emplois d'avenir. Elles disposeront ainsi d'une modalité d'intervention supplémentaire pour contribuer à résorber l'emploi précaire des jeunes et promouvoir leur insertion professionnelle.

En leur qualité d'entreprises dédiées à l'intérêt général, majoritairement ou exclusivement contrôlées par des collectivités locales, les 1 111 Entreprises publiques locales (Sem, Spl et Spla) pourront embaucher des jeunes par le biais des nouveaux emplois d'avenir. La loi mentionne en effet parmi les organismes éligibles à ce dispositif, les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public. Co-auteur de l'amendement déposé simultanément au Sénat par les groupes UC et PS et adopté à l'unanimité, Jean-Léonce Dupont, vice-président du Sénat et président de la Fédération des Epl, évoque une nouvelle reconnaissance du rôle économique des Epl : « Les Epl délivrent au quotidien des services publics locaux et doivent bien naturellement être partie prenante à cet effort de solidarité que sont les emplois d'avenir. Elles l'ont déjà fait il y a plus de 10 ans avec l'embauche de plus de 2 000 emplois jeunes. » Pour Marc Daunis, sénateur des Alpes-Maritimes, également à l'origine de cette intégration des Epl : « Il convenait de rendre accessible à l'ensemble des outils des collectivités locales un dispositif qui leur était destiné ».

La Fédération des Entreprises publiques locales... La Fédération des Entreprises publiques locales est l'unique représentant des 1 111 Sociétés d'économie mixte (Sem) et Sociétés publiques locales (Spl et Spla) françaises. Elle est dirigée par des élus locaux de toutes tendances politiques et son action est soutenue par 730 Epl et 30 partenaires. Ses 3 missions principales : représenter et promouvoir les Epl auprès des pouvoirs publics locaux, nationaux et européens ; développer et animer des réseaux professionnels ; renforcer la performance des Epl.

Contacts presse : Axel Greleau, FedEpl - 01 53 32 22 46 - 06 83 24 21 5 a.greleau@lesepl.fr

Par Axel GRELEAU